



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Cabinet du Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire

Le directeur du cabinet

Paris, le

DEF/SDBC/DEAGM/QPAC

KL/141/0336

V/REF : PT/AJM/EB-20032017

03.05.17 002763 -

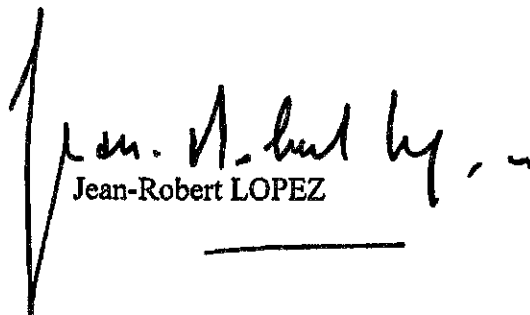
Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre du 23 mars dernier, vous avez de nouveau fait part au secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, des difficultés rencontrées par les grands invalides de guerre pour réserver leur titre de transport auprès de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) par le biais de son site internet.

Soyez assuré que votre correspondance a retenu toute l'attention du secrétaire d'Etat qui comprend vos préoccupations.

Dès réception de votre correspondance, je suis donc intervenu une nouvelle fois auprès du groupe Voyages-sncf.com, en lui demandant de bien vouloir vous faire connaître dans quels délais les tarifs dont bénéficient les grands invalides seront disponibles sur son site internet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Jean-Robert LOPEZ

Monsieur André-Jean MERCORELLI
Secrétaire général du Comité d'entente
des grands invalides de guerre
20 rue d'Aguesseau
75008 Paris